Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026

Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 29 janvier 2026.

La réunion a été précédée de la diffusion d'un film de 25mn fait par Angoulim pour expliquer les problèmes de financement du train régional et de la ligne Limoges-Angoulême en particulier.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Motion

- Motion pour la mise en place d'un plan d'urgence pour le financement des CAUE

Finances et prospectives, administration générale

- Attribution de subventions à divers organismes et associations pour l'année 2026
- Centre aqua-récréatif, base de loisirs et cité du cuir – Mise à jour

des conditions générales de vente

- Contribution au syndicat Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 (AEJO 87)

- Groupement de commandes portant sur un marché d’entretien des installations thermiques et de climatisation de divers bâtiments

- Marché pour le recrutement d’une équipe pluridisciplinaire pour l’élaboration du plan local d’urbanisme intercommunal – Autorisation de signature

- Subventions au titre du programme départemental de l’habitat privé

Économie

- Aide à l’investissement immobilier des entreprises – Subvention à la SCI CMC IMMO

- Pépinière et hôtel d’entreprises POL Avenir – Convention d’objectifs 2026-2029

- Pépinière et hôtel d’entreprises POL Avenir – Convention de moyens 2026

Aménagement de l’espace et urbanisme

- Droit de préemption urbain – Institution sur la commune d’Oradour-sur-Glane

- Maintien des déclarations préalables pour l’édification des clôtures en bordure du domaine public

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Convention de servitude pour le passage d’un câble réseau ENEDIS en terrain privé à Saint-Junien lieudit « les Loges »

Animation du territoire et action culturelle

- Etablissement public de coopération intercommunale Vienne-Glane – Subvention de fonctionnement et d'investissement et loyers du centre culturel et du Ciné-Bourse 2026

Sports et loisirs

- Centre aqua-récréatif – Mise en place des conditions générales de vente et des conditions générales d'utilisation pour la vente en ligne de droits d'entrées
- Centre aqua-récréatif – Tarification de l'activité aqua-training

Vous trouverez l'ensemble des délibérations et des décisions prises par le président en vertu de ses délégations dans le document ci-joint : 000 CC 29.01.2026

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des votants, sauf celle des subventions où Edouard Coquillaud s'est abstenu. Il n'ya pas eu d'interventions à part Yoann qui a pris la parole suite à l'intervention d'Angoulim :

> *Monsieur le président, chers collègues, chers amis d'ANGOULIM,*
>
> *Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre présence ce soir bien sûr, mais surtout pour vos actions, menées avec une incroyable et chaleureuse détermination. Le combat pour la régénération et la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême nous rassemble tous : élus locaux, usagers mais aussi entreprises, associations, étudiants et bien d'autres encore…*
>
> *Nous ne pouvons que saluer le lancement du collectif « la colère des sans trains » visant à fédérer les territoires de Nouvelle-Aquitaine, de Nord-Occitanie et du Massif Central qui, à l'instar du nôtre, n'acceptent plus d'être considérés comme des zones où la promesse républicaine d'égalité peut être à ce point piétinée. Ce que nous vivons avec, d'une part,la fermeture de nos lignes, de nos guichets voire de nos gares, et avec, d'autre part, l'absence de perspectives de travaux, est inacceptable.*

> *Notre espoir réside aujourd'hui dans une mobilisation massive afin qu'il ne soit plus possible que les pouvoirs publics ne s'engagent pas dans le financement des travaux. Merci à vous, nous sommes et nous serons à vos côtés !*

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le formulaire de contact du site.

énergie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil – Actualités
  - Actualités
  - Vie du groupe
  - Calendrier
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Communauté de Communes POL
  - Commissions municipales 2020-2026
  - Commissions POL 2020-2026
- Élections municipales 2026
  - Notre programme
  - Nos candidats
  - Nos réunions publiques
  - Nos tracts et affiches
  - Nos vidéos
- Projets et Références
- Réflexions

Réunion du Conseil Communautaire POL du 16 décembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026

Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 16 décembre 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Personnel

- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application de l'article 3 – ii de la loi n° 84-52 du 26/01/1984 – Chargé(e) de projet plan intercommunal

de sauvegarde

Finances et prospectives, administration générale

- Budget assainissement – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026

- Budget eau – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026

- Budget général – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026

- Budget ordures ménagères – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026

- Souscription de contrats d’assurance – Autorisation de signature des marchés

- Ancienne trésorerie de Rochechouart – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 et d’une subvention auprès du département de la Haute-Vienne pour travaux de changement de couverture

- Gymnase d’Oradour-sur-Glane – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 pour des travaux de rénovation énergétique

- Pépinière d’entreprises – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 pour des travaux de rénovation énergétique

- Subventions au titre du programme départemental de l’habitat privé

Économie

- Cité du cuir – Adaptation de la grille tarifaire pendant la période d’ouverture en avant-première

Gestion de la politique de l’eau, développement durable et économie circulaire

- Convention de réciprocité entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
- Eau et assainissement – Recueil des tarifs 2026
- Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau – fixation de la contre-valeur pour l’année 2026
- Redevances pour la performance des réseaux d’eau potable et pour la performance des systèmes d’assainissement collectif – Fixation des contre-valeurs pour l’année 2026

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Prévention et gestion des biodéchets – Partenariat avec le Syndicat Départemental d’Elimination des Déchets de la Haute-Vienne (SYDED)
- Redevance de collecte des ordures ménagères et services associés – Tarifs au 1er janvier 2026

Solidarité et action sociale

- Aires de stationnement des gens du voyage à Saint-Victurnien – Mise à disposition de biens immeubles dans le cadre d’une compétence

Développement touristique

- Aire de repos pour camping-cars à Javerdat – Procès-verbal de mise à disposition pour l’exercice de la compétence

Animation du territoire et action culturelle

- Conservatoire à rayonnement intercommunal – Projet d’établissement 2026-2031

- Etablissement public de coopération culturelle Vienne-Glane – Versement d’avances sur la subvention 2026

Vous trouverez l’ensemble des délibérations et des décisions prises par le président en vertu de ses délégations dans le document ci-joint : 00 CC 16.12.2025

Nous avons voté l’ensemble des délibérations hormis les tarifs de l’eau et des ordures ménagères. Nous vous reproduisons ci-dessous nos principales interventions mais nous ne ferons pas une synthèse détaillée des échanges qui ont suivi. N’hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de précisions, notre groupe Énergie citoyenne étant pleinement mobilisé depuis le début du mandat, en 2020, sur ces deux sujets :

- par le formulaire de contact
- par téléphone : 06.82.48.44.71
- par courriel : energie-citoyenne@laposte.net
- en venant à notre permanence : 9 rue Lucien-Dumas

Concernant les tarifs de l’eau, Jean-Sébastien Piel a fait la déclaration suivante au titre de notre Groupe Énergie citoyenne :

> *Monsieur le président, chers collègues,*
>
> *Vous le savez, notre groupe Énergie citoyenne est mobilisé sur la question des tarifs de l’eau et de l’assainissement. Depuis le début du mandat, nous n’avons cessé de demander la mise en place d’une tarification écologique et sociale, avec également une tarification spécifique pour les collectivités publiques et les entreprises.*
>
> *L’an passé, nous nous étions réjouis de l’évolution de la tarification à compter de 2025 avec la mise en place de la gratuité des 10 premiers m3 d’eau potable et, pour toute consommation supérieure, l’instauration d’une grille de*

> *tarifs progressifs.*
>
> *Nous avions alors précisé que, pour nous, ce n'était qu'une première étape car cette tarification n'est pas véritablement juste.*
>
> *En effet, il n'est pas tenu compte du nombre de personnes qui composent le foyer. Cela signifie que deux foyers de composition très différente (par exemple l'un d'une personne et l'autre de 4 personnes) ayant le même volume de consommation globale aura une facture identique alors que les usages ne sont factuellement pas les mêmes… L'objectif d'incitation à la préservation de la ressource n'est donc pas atteint. Or, pour nous, la tarification doit avoir un objectif écologique empreint de justice.*
>
> *Après un travail avec la vice-présidente en charge de l'eau, notre collègue Annie Dardilhac, et les services, représentés par son directeur des services techniques, que nous remercions, nous avons fait des propositions concrètes qui n'ont pas été retenues. Nous regrettons ce choix mais nous le respectons : c'est la démocratie. Peut-être en ira-t-il différemment sous peu : il reviendra aux citoyens de décider.*
>
> *Dans ces conditions, et conformément à l'annonce faite l'année dernière en séance mais aussi lors de la dernière réunion de la commission « eau et assainissement », notre groupe ne pourra valider cette grille tarifaire.*
>
> *Nous vous remercions.*

Si Annie Dardilhac trouve l'idée intéressante, elle pense qu'il faut plus de temps pour étudier et mettre en place. Pierre Allard, lui, semble balayer le principe, dénonçant l'impossibilité d'utiliser le quotient familial (qui ne correspond pas à notre demande). Yoann a

rappelé notre position et notre cohérence. Il a répondu point par point à chacune des attaques de Pierre Allard, démontrant ainsi la solidité de notre proposition.

Concernant les tarifs des ordures ménagères, Nathalie Tarnaud est intervenue au nom d'Énergie citoyenne :

> *Monsieur le président, chers collègues,*
>
> *Vous connaissez la position du groupe Énergie citoyenne sur le sujet de la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables. Nous appelons à la mise en place d'un nouveau dispositif à l'issue d'un véritable processus de consultation citoyenne. Toutes les hypothèses, avec leurs avantages et leurs inconvénients, doivent être présentées et expliquées aux citoyens. C'est à eux qu'il revient de décider.*
>
> *Dans l'attente d'une évolution des modalités du service et d'une révision de la tarification qui en découlera, fidèles à notre ligne conduite, Énergie citoyenne ne peut pas valider les nouvelles hausses tarifaires proposées.*
>
> *Les hausses s'élèvent, depuis le début du mandat, entre +18% et +57% selon la composition du foyer et le nombre de collectes hebdomadaires, soit une augmentation comprise entre 27 et 139 euros par an, pour un service inchangé.*
>
> *Au regard de l'ensemble de ces éléments, le groupe Énergie citoyenne votera, une nouvelle fois, contre les tarifs « ordures ménagères » et appelle à un nouveau dispositif de gestion et de tarification des ordures ménagères, en associant les citoyens à sa construction et à sa validation.*
>
> *Je vous remercie.*

Pierre Allard a pris assez longuement la parole. Yoann lui a répondu de manière précise et argumentée, dénonçant l'inaction de la POL sur ce sujet depuis le début du mandat et précisant la méthode proposée par notre groupe Énergie citoyenne pour enfin agir de manière concertée avec les citoyens : la situation ne peut plus durer !

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le formulaire de contact du site.

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil – Actualités
  - Actualités
  - Vie du groupe
  - Calendrier
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Communauté de Communes POL
  - Commissions municipales 2020-2026
  - Commissions POL 2020-2026
- Élections municipales 2026
  - Notre programme
  - Nos candidats
  - Nos réunions publiques
  - Nos tracts et affiches
  - Nos vidéos
- Projets et Références
- Réflexions
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !

Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026

Le 9 décembre 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé. (*Note du rédacteur : n'étant pas présent à la séance, je me suis basé sur l'enregistrement de la séance et les notes de mes colistiers.*)

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Michèle Brenac était excusée, non représentée.

Bernadette Desroches était absente, représentée par Didier Roy.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Laurence Chazelas.

Corinne Guillot était absente, représentée par Nathalie Tarnaud.

Noël Laurencier était absent, représenté par Claude Balestrat.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Clément La Dune.

Jayce Piel était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Julia Sebbah était absente, représentée par Mireille Chabaud.

Christelle Simmonneau était absente, représentée par Thierry Granet.

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendus pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Autorisation de dépenses – Budget général

La présente délibération vise à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget général avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente. Le montant s'élève à 1 278 427,42 € (25% de 5 113 709,66 €).

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-1

Voté à l'unanimité.

Avance CCAS

Afin de maintenir le fonctionnement normal du CCAS, il est proposé de verser une avance sur la subvention 2026 de 50 000 € en une seule fois au mois de janvier 2026.

Voté à l'unanimité.

Acquisition – Parcelle EM n° 216 – Chez Clavaud

Madame CLAEYS Myriam, Madame JUDE Irène, Madame VALADE Laëtitia, Monsieur VALADE Romain, Monsieur VALADE Jean Noël, Monsieur JUDE Alain, Monsieur JUDE Didier et Monsieur JUDE Jean Louis, sont propriétaires de

la parcelle cadastrée Section EM n° 216 située Chez Clavaud. Cette parcelle a une superficie de 13 020 m2.

Cette acquisition permet à la commune de mettre en œuvre une urbanisation durable en préservant des zones d'infiltration et de gestion des eaux pluviales. Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée Section EM n° 216 d'une superficie de 13 020 m2 au prix de 4 300 euros.

Voté à l'unanimité.

Assurances – Autorisation signature contrat

La commune de Saint-Junien dispose de contrats d'assurance pour couvrir les différents risques auxquels elle peut être confrontée. La consultation a été divisée en 5 lots définis comme suit :

- Lot n° 01 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n° 02 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot n° 03 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot n° 04 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot n° 05 : assurance d e la protection fonctionnelle des agents et des élus

Les marchés publics arrivent à terme au 31 décembre 2025 et il est indispensable de les renouveler afin de garantir la sécurité juridique

et financière de la collectivité, des agents et des élus.

Lors de sa réunion en date du 20 novembre 2025, la commission d'appel d'offre a attribué, à l'unanimité des membres, les marchés comme suit :

- Lot 1 : SMACL – 79031 Niort – pour une prime annuelle TTC de 93 851,09 €
- Lot 2 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société PNAS – 92040 Paris la Défense
- Lot 3 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société SMACL – 79031 Niort
- Lot 4 : Relyens – 18110 Vasselay – pour une prime annuelle TTC de 590,92 €
- Lot 5 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société SMACL – 79031 Niort

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les contrats et à les notifier pour une prise d'effet des garanties fixée au 1er janvier 2026.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-2

Voté à l'unanimité.

Cession parcelle AI 61 – 3 rue d'Arsonval à M Furelaud Cassandre

La commune a souhaité mettre en vente le bien communal cadastré Section A l n ° 61 situé 3 rue d'Arsonval à Saint-Junien.

Une agence immobilière d e Saint-Junien a trouvé un acquéreur pour ce bien : Monsieur FURELAUD Cassandre souhaite acquérir la parcelle cadastrée Section Al n° 61 sise 3 rue d'Arsonval à Saint-Junien.

La présente délibération vise à céder au prix de 15 000 euros la parcelle cadastrée Section Al n° 61.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-3

Voté à l'unanimité.

Dérogation repos dominical 2026

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail trois dimanches pour l'année 2026, correspondant à de fortes périodes d'activités commerciales à savoir le dimanche 13 décembre 2026, le dimanche 20 décembre 2026 et le dimanche 27 décembre 2026.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-4

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Construction d'une infrastructure de stockage au stade municipal dans le cadre du SDIE

La Ville de Saint Junien ne dispose pas à l'heure actuelle d'un local lui permettant d'entreposer du matériel directement sur le site du parc des sports, obligeant les services à effectuer des déplacements constants hors site. Il est proposé de réaliser un bâtiment de stockage fonctionnel et sécurisé et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 95 056 € avec un reste à charge pour la commune de 28 516,80 € (30%).

Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 57 033,60 €
- Département : 10% => 9 505,60 €
- Commune : 30% => 28 516,80 €

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-5

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Rénovation des tribunes et mise en conformité du terrain de rugby

La commune de Saint-Junien dispose d'un terrain d'honneur rugby qui n'est plus aux normes fédérales actuelles. De plus, la toiture des tribunes sud de cet équipement est vétuste et présente de nombreuses fuites. Il est proposé de réaliser ces travaux de rénovation et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 112 222,21 € avec un reste à charge pour la commune de 28 055,55 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 67 333,33 €
- Département : 10% => 16 833,33 €
- Commune : 30% => 28 055,55 €

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-6

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Réalisation d'un dojo au Palais des Sports

Le Palais des Sports comprend notamment une salle nécessitant une rénovation qui permettrait d'accueillir un dojo destiné aux clubs d'arts martiaux et aux collégiens. Il est proposé de réaliser ces travaux de réalisation d'un dojo et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il s'agit du projet qui avait été présenté dans le cadre de 1000 dojos mais qui n'a pas pu se faire car le financement 1000 dojos a été suspendu.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total

d’investissement de 58 568,85 € avec un reste à charge pour la commune de 14 642,22 € (30%). Pour le fonctionnement, le montant total serait de 7 841 € avec un reste à charge de 1 960,25 €. Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 39 841,91 €
- Département : 15% => 9 961,47 €
- Commune : 25% => 16 602,47 €

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-7

Le Maire se satisfait de pouvoir enfin transformer cette petite salle en dojo pour le club de judo et les autres arts martiaux du club. Philippe Gandois précise que la précédente demande de subvention auprès de l’ANS a été refusée et que c’est pour cela que c’est représenté.

Yoann Balestrat a pris la parole :

> *Monsieur le Maire, chers chers collègues,*
>
> *Effectivement, comme vient de le dire notre collègue Philippe Gandois, l’annonce d’un nouveau dojo avait été faite lors du conseil du 2 juin dernier, où l’on avait unanimement validé la signature d’une convention avec la Fédération française de judo dans le cadre du programme « 1000 dojos ».*
>
> *Ce projet étant visiblement tombé à l’eau, nous soutiendrons logiquement cette nouvelle demande de subvention, cette fois-ci auprès de l’État et du Département même si, là encore, nous sommes prudents : il ne s’agit que d’une délibération visant à demander des crédits… Rien n’est donc acquis.*
>
> *Si notre groupe Énergie citoyenne considère que cet aménagement est indispensable à court terme, nous souhaitons encore remettre en avant, ici, l’idée d’un véritable « **centre des arts martiaux** » dans notre commune, proposition que nous portons et porterons sans relâche. Car, contrairement à ce que certains avaient dit pendant la campagne, affirmant que le dojo d’Oradour suffisait, force est de constater que tout le monde autour de cette table reconnaît désormais qu’il y a un réel besoin en la matière à Saint-Junien, que d’ailleurs l’aménagement de cette salle ne comblera que partiellement au regard du volume d’activité et de la diversité des disciplines pratiquées.*

> *Voilà les quelques remarques que nous souhaitions apporter.*

Hervé Beaudet conclut en disant que ce dojo viendra compléter l'offre et qu'on ne peut que s'en féliciter.

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif

Le schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux (SDIE) de la Ville de Saint-Junien a fait apparaître des besoins de rénovation énergétique sur des bâtiments communaux. Il est proposé de procéder au remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 15 645,72 € avec un reste à charge pour la commune de 4 693,72 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 9 387,43 €
- Département : 10% => 1 564,57 €
- Commune : 30% => 4 693,72 €

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-8

Voté à l'unanimité.

Fournitures corbeilles bi-flux et abris-bacs – Autorisation signature contrat

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier le marché lié à l'achat de corbeilles bi-flux et d'abris-bacs qui seront implantés sur le territoire de la commune de Saint-Junien, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

Le prix total est estimé à 130 000 €, incluant la fourniture de corbeilles et d'abris-bacs, l'installation par les services techniques et la communication. La société retenue par la commission des marchés est la SAS SINEU GRAFF.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-9

Voté à l'unanimité.

Frelons asiatiques 2025

Par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2016, il a été instauré une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particuliers de la commune. Il nous a été demandé de valider, au titre de l'année 2025, le versement des aides aux personnes physiques qui en ont fait la demande. La somme totale de ces différentes aides s'élève à 1 885,65 euros (pour 49 interventions).

Plus de détails dans la délibération : CM-20251209-10

Voté à l'unanimité.

Garantie d'emprunt – Réhabilitation de logements – Cité Rochebrune – 950 000 €

Saint-Junien Habitat Office Public a fait une demande d'emprunt d'un montant de 950 000,00 euros pour la réhabilitation de 21 logement Cité Rochebrune (l'offre de prêt nous a été fournie pour étude, mais n'a pas vocation à être publiée ici).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune à l'office public HLM de Saint-Junien selon les détails énoncés dans la délibération : CM-20251209-11

Voté à l'unanimité des votants. Pierre Allard ne prenant pas part au vote étant président de l'Office Habitat.

Recueil des tarifs 2026

Il est proposé de valider les tarifs suivants : Recueil des Tarifs 2026

Le Maire tient à préciser que le tarif du repas à la cantine est maintenu à 3 euros bien que le coût de production soit beaucoup plus élevé, ne serait-ce qu'en matières premières.

Voté à l'unanimité.

Vente de ferraille

Il est proposé de valider la vente de ferraille sans utilité pour la collectivité pour un montant de 372,55 €.

Voté à l'unanimité.

Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne :

Ces points ont été ajoutés à l'ordre du jour à notre demande : Courrier-Mairie-07-12-2025

Réparation du pont de Forgeix

Nathalie Tarnaud prend la parole :

> *Monsieur le Maire, chers collègues,*
>
> *Lors du conseil municipal du 2 juin dernier, notre groupe avait alerté sur la nécessité de réparer les rambardes du pont de Forgeix, endommagées depuis août 2023.*
>
> *Il nous avait été alors indiqué qu'un devis de réparation s'élevant à 8000 euros vous était parvenu et que les travaux allaient être réalisés sous peu. Or, plus de 6 mois après, rien n'a été fait. Pouvez-vous nous dire quand ces rambardes vont être enfin réparées ? Il en va de la sécurité de tous.*
>
> *Nous vous remercions.*

Hervé Beaudet rappelle la génèse du dossier, rappelant que les réparations de fortune avaient été faites par les équipes de la POL. L'expertise entre les assureurs a finalement eu lieu le 11 septembre dernier et l'assurance de l'automobiliste va prendre tout en charge. L'entreprise qui va réaliser les travaux a indiqué que ces derniers auront lieu en mars 2026.

Terrasses de Saint-Amand : accès aux documents et aux résultats de la mission confiée à l'entreprise Blanchon

Frank Bernard prend ensuite la parole :

> *Monsieur le Maire, chers collègues,*
>
> *Dans un article paru le 20 septembre dernier dans Le Populaire et consacré aux terrasses de Saint-Amand, il est écrit que la Mairie indique que – je cite – « l'entreprise Blanchon de Limoges, spécialisée dans la restauration du patrimoine ancien, a été missionnée pour chiffrer les investigations à réaliser pour assurer la conservation du*

> *site. »*
>
> *Dans ce cadre, comme nous vous l'avons déjà demandé par courriels, d'abord le 3 octobre 2025 puis le 14 octobre 2025 (messages restés sans réponse), pouvez-vous nous fournir les documents relatifs à cette commande publique (cahier des charges, éléments de procédure du marché, etc.) ? Pouvez-vous, le cas échéant, nous faire part également des résultats de cette mission ?*
>
> *Nous vous remercions.*

Le Maire nous « accuse » de faire un feuilleton de ce dossier après l'intervention de France 3, notre tribune, et le conseil… (*Note du rédacteur : il n'y aurait pas de feuilleton si nous avions les réponses à nos demandes…*) Il souhaite nous rassurer sur le fait qu'ils sont très attachés au patrimoine… Il indique que c'est une erreur de laisser penser qu'ils ne font rien et que le site n'est pas accessible. D'après lui, une petite partie du site est endommagée et les terrasses sont toujours accessibles au public. (*Note du rédacteur : apparemment pas assez pour continuer à y faire des « rendez-vous en terrasses »…*) Il déroule une liste de projets « très importants » pour le patrimoine de la ville comme la restauration de tableaux, pour montrer à quel point la majorité est attachée au patrimoine.

Il indique ensuite qu'ils ont mandaté l'entreprise Blanchon, spécialiste dans la restauration de bâtiments anciens. Elle est d'abord venue gracieusement, et n'a donc pas fait de rapport. Le technicien a conseillé de faire des demandes de subventions pour conserver le site avant le début des travaux. C'est ce qui a été fait. Un architecte du patrimoine doit intervenir, début 2026. Il y a également des infiltrations d'eau. Thierry Granet complète en disant que l'architecte en chef du patrimoine qui avait été sollicté (Madame Marie-Anne Grecou), qui avait répondu favorablement, a finalement annoncé qu'elle ne pourra pas nous accompagner sur ce dossier par manque de temps. Elle a sollicité un autre confrère, Monsieur Luc Giudino qui a accepté de prendre le relais dans les prochaines semaines.

Frank s'étonne de la relativisation de l'impact de ces dégâts sur le site, rappelant qu'il n'y a qu'une seule terrasse d'accessible, et qu'il n'y a plus de spectacles de musique là-bas. Il comprend les difficultés de ces travaux, mais demande à ce que le Maire comprenne également notre impatience et notre agacement.

Yoann continue ensuite en remerciant ironiquement le Maire sur le « feuilletonnage » du sujet, car c'est grâce à lui que c'est possible, puisqu'en agissant plus vite, il n'y aurait pas eu plusieurs épisodes. Yoann regrette la remarque du Maire sur la presse qui, quand elle est sollicitée, joue son rôle : si elle estime qu'un sujet mérite être traité, alors elle le fait, de manière libre et indépendante, même si cela déplaît la majorité municipale. Yoann rappelle ensuite qu'Énergie Citoyenne n'a jamais dit que les terrasses étaient complètement fermées, mais *partiellement* fermées : il plaide pour que la nuance puisse avoir sa place dans l'assemblée municipale. Yoann relève aussi la stratégie de la majorité municipale qui parle dans sa réponse à notre question de tableaux et de plaques : faire une telle digression vise à détourner l'attention et à minimiser le sujet qui est pourtant d'importance. En effet, les terrasses de Saint-Amand constituent un joyau historique, patrimonial et touristique. Les efforts pour les rénover méritent d'être reconnus et nous engagent : il est inconcevable que ce site redevienne prochainement dans un état de délabrement dont il vient récemment de sortir… Enfin, Yoann indique qu'il ne comprend pas bien les informations données concernant l'intervention de l'entreprise Blanchon qui semblent contradictoires d'une prise de parole à l'autre. Il réitère notre demande d'avoir accès aux documents liés aux interventions sollicitées.

Pierre Allard rappelle que si on est dans cette situation, c'est que le travail qui avait été fait il y a quelques années, sous les conseils et ordres d'un architecte des Monuments historiques, a été mal fait. Il rappelle encore que le site est classé et que rien ne peut être fait sans l'aval d'un architecte des bâtiments historiques. Pierre Allard, tout comme nous, n'admet pas qu'à peine 10 ans après les travaux de rénovation, le site de Saint-Amand soit dans cet état.

Yoann pose alors la question à Pierre Allard sur la responsabilité de cette situation : est-ce que cela provient de la conception architecturale du projet ou de sa réalisation ? Pierre Allard répond que c'est le rapport du spécialiste qui le dira quand il fera son diagnostic. Frank indique juste qu'il était donc prématuré de mettre en cause l'architecte comme cela a été fait plus tôt. Pierre Allard ajoute que, de son point de vue, la responsabilité relève de l'architecte des Monuments historiques ayant conçu et supervisé le chantier.

Synthèses écrites issues des participations à l'assemblée générale de l'association Ville et métiers d'art (du 16 au 17 octobre 2025) et au congrès des maires de France (du 18 au 20 novembre 2025)

Les compte-rendus ont été envoyés par courriel dans l'après-midi précédant le conseil, les voici.

- CR Salon des Maires 2025
- CR Villes et Metiers d'Art 2025

Question Diverses

Thierry Granet a pris la parole pour rendre hommage à Jacques Cheymol, décédé il y a quelques jours et dont l'enterrement a eu lieu la semaine dernière. Lui-même et Philippe Gandois y représentaient la Mairie et la CCPOL. C'était un passionné d'aéronautique et il fut adhérent à l'aéroclub de Saint-Junien pendant des années, dont 15 ans en tant que président. Il fut l'un des grands artisans de la manifestation Légend'Air. Il avait fait don aux archives de la commune de beaucoup d'archives personnelles sur la vie de l'aéroclub.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions – CM du 09.12.2025

La suite des décisions donnée en séance : Décisions – CM du 09.12.2025 – Suite

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 19h30.

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026

Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s’est tenue le 27 novembre 2025.

L’ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Personnel

- Règlement intérieur de l’organisation du personnel communautaire – Modification
- Tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025

Finances et prospectives, administration générale

- Budget assainissement – Décision modificative n°2
- Budget eau – Décision modificative n°1
- Budget général – Décision modificative n°2
- Budgets ordures ménagères, eau, assainissement – Effacement de dettes
- Budgets général, ateliers relais, ordures ménagères eau, assainissement, SPANC – Admission en non-valeur des créances irrecouvrables
- Souscription d’un contrat d’assurance des risques statutaires pour l’ensemble des agents affilies à la CNRACL – Autorisation de signature du marché
- Adhésion à la Centrale d’Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)
- Autorisation de signature du marché concernant la mise à niveau de la supervision du service des eaux – Année 2025
- Subventions au titre du programme départemental de l’habitat privé

Économie

- Aide à l’investissement immobilier des entreprises – Subvention à la SCI Les 3 Lys du Grand Boisse
- Aide à l’investissement immobilier des entreprises – Subvention à la SCI TRADI

Aménagement de l’espace et urbanisme

- Syndicat mixte Charente e Limousin – Rapport d’activités 2024
- Révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune d’Oradour-sur-Glane

Gestion de la politique de l’eau, développement durable et économie circulaire

- Rejet et traitement des eaux de ruissellement de la plateforme de déchets verts de la déchetterie de Saint-Junien

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Gestion des déchets de venaison du grand gibier – Convention avec la fédération des chasseurs de la Haute-Vienne

Développement touristique

- Maison de la réserve – Espace météorite Paul Pellas – Mise en place d'un règlement intérieur
- Gîte intercommunal du presbytère à Saint-Martin-de-Jussac – Tarifs à compter du 3 janvier 2026

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : 00 CC 27.11.2025

En préambule, Thierry Granet a pris la parole pour rendre hommage à Guy Chabernaud, professeur au conservatoire, décédé il y a quelques semaines. L'ensemble du conseil a alors observé une minute de silence à sa mémoire.

Nous avons voté l'ensemble des délibérations. Yoann est intervenu sur l'aide à l'investissement immobilier des entreprises à la SCI les 3 Lys du Grand Boisse. Il a souligné la double bonne nouvelle que comporte cette délibération : non seulement cette entreprise prend son envol après avoir été installée à la pépinière, mais en plus elle fait le choix, pour ses futurs locaux, de rénover des bâtiments existants au lieu d'artificialiser de nouveaux terrains, participant ainsi à la revalorisation de la zone industrielle historique de Boisse.

En fin de séance, l'association ANGOULIM (collectif d'usagers pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême), qui organisait au même moment une "soirée du rail" au Ciné-Bourse, rejoint les locaux de la POL pour une photo avec tous les élus.

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : Décisions-CC20251127

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le formulaire de contact du site.

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Faire du vélo à Saint-Junien… Une vraie gageure, un grand danger !

écrit par Yoann Balestrat | 29 janvier 2026

Les résultats du baromètre vélo 2025 ont été récemment dévoilés : Saint-Junien obtient la note F (sur une échelle allant de A+ à G), soit une appréciation « *défavorable* ».

Cette enquête nationale de satisfaction porte sur plusieurs aspects liés aux déplacements à vélo : sécurité, confort, infrastructures (services, stationnement, etc.) et engagement de la collectivité.

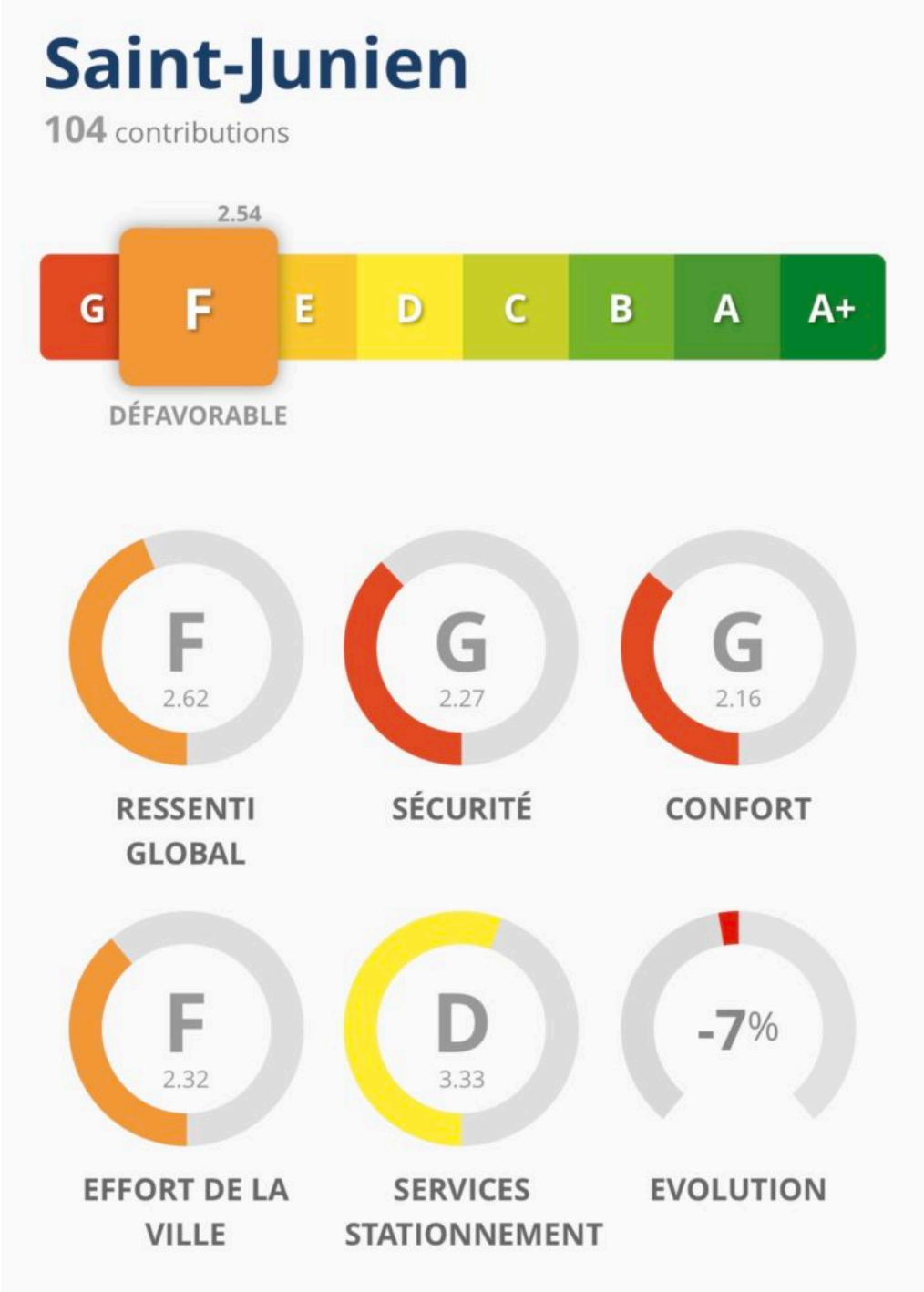

Certains membres de la majorité vont sûrement remettre en cause les résultats, l'outil et la méthode, comme ce fut le cas pour le baromètre des villes marchables. Une mauvaise foi désormais connue…

Car le collectif d'associations à l'origine de cette enquête a mis en place un dispositif fiable, rigoureux et éprouvé, écartant les réponses frauduleuses et les tentatives de manipulation. Dès lors, qui oserait écarter d'un revers de main le fruit des 104 contributions – dont 86 de

cyclistes – concernant notre ville ?

Pour nous, nul déni de la réalité. Les résultats sont sans surprise et sans appel. Ils correspondent à ce que vous nous dites tous les jours : faire du vélo à Saint-Junien est difficile et dangereux !

Pire, votre ressenti de la place accordée au vélo depuis 2 ans dans notre commune se dégrade. Et ce n'est pas l'aménagement d'un chaussidou, avenue de la gare, qui va arranger les choses. Bien au contraire…

À quand une politique en faveur du vélo à Saint-Junien ?

Pour découvrir tous les résultats de cette enquête, cliquez sur le lien suivant : Résultats baromètre vélo 2025

Pour nous contacter

- Par courriel : energie-citoyenne@laposte.net
- Par téléphone : 06.82.48.44.71

---

energie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil – Actualités
  - Actualités
  - Vie du groupe
  - Calendrier
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Communauté de Communes POL
  - Commissions municipales 2020-2026
  - Commissions POL 2020-2026
- Élections municipales 2026
  - Notre programme

Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 29 janvier 2026

Le 13 novembre 2025 s’est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Michèle Brenac était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Aurabelle Pesquet était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Laure Mura était absente, représentée par Éliane Croci.

Clément La Dune était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Noël Laurencier était absent, représenté par Claude Balestrat.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Didier Roy.

Début de la séance à 18h30.

Hervé Beaudet annonce qu'étant donné les circonstances, il souhaitait un moment de recueillement et passe la parole à Alex Gerbaud qui fait la déclaration suivante :

> *Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.*
> *Il y a dix ans, jour pour jour, notre pays connaissait l'une de ses nuits les plus sombres. Le 13 novembre 2015, à Paris et à Saint-Denis, des femmes et des hommes ont été assassinés simplement parce qu'ils vivaient, riaient, partageaient un moment de liberté.132 vies arrachées, des centaines de blessés, et derrière chaque nom, une famille, des amis, une communauté entière endeuillée.*
> *Dix ans après, chacune et chacun se souvient où il était ce soir-là, ce qu'il faisait. Dix ans après, la douleur demeure, mais elle s'accompagne d'une force, celle de notre mémoire commune. Nous n'oublions pas, nous n'oublierons jamais. Car se souvenir, c'est refuser la résignation. C'est affirmer que notre société, malgré les peurs, malgré les fractures, reste debout, fidèle à ses valeurs d'humanité, de solidarité et de fraternité. Ici à Saint-Junien, comme partout en France, nous portons cette exigence de paix et cette volonté de vivre ensemble. Face à la haine, nous répondons par la culture, par l'éducation, par le dialogue. Face à la terreur, nous affirmons notre confiance dans la vie, dans la justice, dans la force des liens humains.*
> *Mes chers collègues, je vous propose que nous observions maintenant une minute de silence, à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015, et de toutes celles et ceux que la violence aveugle a privé de leur avenir.*

L'ensemble de l'assemblée s'est levée pour observer une minute de silence.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendus pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une usine production et de stockage de sacs en papier, destinés au secteur de l'emballage alimentaire et du déchet vert exploitée par la SAS Tapiero Exploitation

Il s'agit d'une simple information requise par le droit : Arrêté Préfectoral – Tapiero

Communication du rapport d'activités 2024 de la CC POL

De même, cette communication (sans débat) au conseil municipal était obligatoire : Rapport d'activité 2024.pdf (1)_compressed

Décision modificative n°1 sur le Budget Général

Il est nécessaire de modifier le budget général afin d'augmenter les crédits relatifs aux amortissements, et d'inscrire la recette supplémentaire liée à la hausse de l'attribution de compensation.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-1

DM 1 – Budget Général

Voté à l'unanimité.

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général

Le Trésorier a demandé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de sommes dues dans la liste n°7471631233, pour un montant de 14 526,74 €.

Voté à l'unanimité.

Effacement de dettes sur le budget général

Il nous est proposé de valider l'effacement des dettes (pour un montant total de 4 137,49 €) : liste n° 7867040533. Elles concernent notamment l'eau et l'assainissement, le restaurant scolaire et l'ASLH.

Voté à l'unanimité.

Approbation de la modification des attributions de compensation

La présente délibération vise à présenter la modification des attributions de compensation votée par la Communauté de Communes afin de tenir compte de la baisse importante du Fonds de Péréquation des

ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-2

Voté à l'unanimité.

Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL – autorisation de signature du marché

La commune de Saint-Junien dispose d'un contrat d'assurance pour couvrir le risque statutaire en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour l'ensemble de ses agents affiliés à la CNRACL, ainsi que ceux du CCAS. Le marché public arrive à terme le 31 décembre 2025 et il est indispensable de renouveler ce marché afin de garantir la sécurité financière de la collectivité et des agents.

Le choix s'est porté, au vu du rapport d'analyse des offres et des éléments de contexte apportés (type et durée des sinistres), sur la solution du groupement dont le mandataire est la société Relyens, permettant une prise en charge à 100%, sans franchise. Le montant prévisionnel pour l'année 2026 est de 95 411,98 € TTC (taux de 1,65%, identique au précédent contrat).

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-3

Voté à l'unanimité.

Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation du premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles

Le rez-de-chaussée du bâtiment dit «Maison des Charmilles» a été rénové, et est utilisé par des associations, depuis de nombreuses années. Cependant, les étages n'ont, eux, jamais été aménagés. La commune de Saint-Junien souhaite donc aménager les étages du bâtiment afin d'y proposer un hébergement à d'autres associations. Cette proposition intervient suite aux préconisations du SDIE et permettra une réorganisation et une meilleure gestion des bâtiments mis à disposition des associations. Une consultation a donc été lancée pour attribuer les marchés de travaux pour cette rénovation. La maitrise d'œuvre de l'opération est assurée en interne, par les services municipaux.

Il y avait 7 lots. Le montant des travaux avait été estimé à 225 000,00 € hors taxe. Le commencement d'exécution des travaux est prévu début 2026, pour une durée globale de 6 mois maximum. La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 16 octobre 2025 et a rendu un avis favorable aux offre suivantes :

- Lot 1 : Société KDS, pour un montant prévisionnel hors taxe de 15 790,00 €

- Lot 2 : Société Komar, pour u n montant prévisionnel hors taxe d e 2 8 468,06 €
- Lot 3: Société Lim'Isol dans sa solution variante n°2 « faux plafond bord A », pour un montant prévisionnel hors taxe d e 91 795,43 €.
- Lot 4 : Société APB Raynaud, pour un montant prévisionnel hors taxe d e 26 436,45 €
- Lot 5 : Société Pfrimmer, pour un montant prévisionnel hors taxe de 1 4 805,00 €
- Lot 6 : Société Camp dans sa solution variante « PMR », pour un montant prévisionnel hors taxe de 38 173,43 €.
- Aucune offre n'a été enregistrée sur le lot 7 (ferronnerie)

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève donc à un total de 215 468,37 € hors taxe. Le lot 7 n'étant pas considéré comme indispensable à l'opération et afin de ne pas retarder le commencement d'exécution des travaux, il est décidé de ne pas le relancer immédiatement. Une consultation ultérieure spécifique sera lancée pour ces prestations.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-4

Voté à l'unanimité.

Autorisation de signature des marchés de travaux de construction d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports

Le service sports et manifestations utilise actuellement le local de Roc Chêne pour stocker du matériel. Dans la perspective de la vente du domaine, il convient de déménager tout ce matériel. N'ayant pas d'autres locaux de stockage à disposition et afin également d'optimiser la logistique et réduire les déplacements, il a été décidé de construire un nouveau bâtiment de stockage au sein du parc municipal des sports.

Il y avait 2 lots. Le montant des travaux avait été estimé à 100 000,00 € hors taxe. Le commencement d'exécution des travaux est prévu début 2026, pour une durée globale de 4 mois maximum. La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 16 octobre 2025 et a rendu un avis favorable aux offre suivantes :

- Lot 1 : SAS Mazière Michel dans sa solution variante « longrines » pour un montant prévisionnel hors taxe de 35 131,00 €.
- Lot 2 : société ABCI pour un montant prévisionnel hors taxe de 59 925,00 €.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève donc à un total de 95 056,00 € hors taxe.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-5

Voté à l'unanimité.

Lancement d’un appel à manifestation d’intérêt – Développer une offre d’hébergement

Dans le cadre de sa gestion pro-active de son patrimoine immobilier, la commune souhaite céder un bien communal via un appel à manifestation d’intérêt (AMI) afin de stimuler le développement de l’hébergement sur son territoire.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-6

Le cahier des charges : AMI Roc Chêne – Cahier des charges

Yoann Balestrat prend la parole pour notre groupe :

> *Monsieur le Maire, chers collègues,*
>
> *Simplement quelques mots qui tiennent plus de l’explication de vote que du débat, la précédente séance ayant été assez largement consacrée à ce dossier et notre temps de travail hors séance ayant été semble-t-il fort utile pour bien comprendre, réciproquement, nos points de vue.*
>
> *Nos approches sont différentes dans la manière d’aborder la vente du site. Alors que vous cantonnez dès maintenant l’avenir du site à une activité précise, à savoir l’hébergement touristique ou de très courte durée, nous aurions préféré une ouverture plus grande aux potentiels projets de nature diverse, tout en identifiant quelques priorités – et non une seule comme vous le faites – afin de sélectionner le meilleur projet pour le site et pour notre commune. Notre proposition d’élargir le champ des possibles maintenait parmi les priorités celle que vous avez retenue et envisageait d’en mentionner d’autres, parmi lesquelles l’hébergement locatif résidentiel, la culture, les loisirs ou encore le développement d’activités économiques. Et conséquemment, parmi les critères de sélection, nous aurions notamment ajouté, en plus de ceux qui figurent déjà dans le cahier des charges, la création d’emplois.*
>
> *Autrement dit, pour vous, l’AMI cible plus une activité*

> *qu'un site ; pour nous, il devrait cibler le site avant l'activité. Votre approche nous semble trop restrictive et pourrait conduire à passer à côté du projet le plus adapté pour le site et le plus pertinent pour l'intérêt de notre commune. Nous prenons donc note de cette divergence d'approche qui n'est pas un désaccord sur l'existence du besoin en matière d'hébergement touristique ou de très courte durée.*
>
> *Parallèlement, nous vous sommes reconnaissants d'avoir revu la composition du jury de sélection des projets et accepté la présence d'un membre de notre groupe. Nous tenons aussi à saluer la méthode utilisée pour vendre ce bien communal. Elle répond à la transparence que nous n'avons cessé de défendre durant le mandat et nous remercions ici les services pour la rédaction du cahier des charges.*
>
> *Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous ne nous opposerons pas à l'adoption de cette délibération sans pour autant être en mesure de la valider complètement. C'est pourquoi, comme nous vous l'avons déjà indiqué, nous nous abstiendrons.*

Ci-joint, notre proposition de cahier des charges.

Thierry Granet répond que le cahier des charges a été modifié pour de l'hébergement, et plus seulement de l'hébergement touristique. Yoann précise que c'est effectivement une modification qui a été apportée, mais que dans les prérequis, on parle bien de répondre au besoin de fidéliser les itinérants, ce qui marque bien le tourisme comme priorité. D'où le terme « hébergement de courte durée » également utilisé dans l'intervention. Le Maire confirme les discussions et cette minime évolution parce que l'hébergement de courte durée est de son point de vue une priorité de la ville. Il ajoute que la majorité ne voulait pas ouvrir trop l'AMI pour éviter les offres farfelues.

Pierre Allard prend alors la parole pour indiquer que l'hébergement est bien une activité économique qui crée de l'emploi (*Note du rédacteur : ce n'est pas forcément l'activité qui en crée le plus…*). Puis il part dans des divagations sur le fait que seuls les offices habitat du département ou de la ville (Saint-Junien Habitat) ont le droit de faire du logement locatif… Il nous enjoint ensuite à rester efficaces dans les débats du jury malgré notre abstention. Yoann lui répond que notre

groupe Énergie citoyenne a toujours travaillé sérieusement et de manière constructive, et que nous continuerons à le faire. Yoann précise également qu'il y a un manque d'habitats locatifs (hors logements sociaux) et que ce besoin sur le territoire a été largement souligné dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Voté à la majorité, les 5 élus Énergie Citoyenne s'abstenant.

Modification du règlement intérieur de l'organisation du personnel municipal

Il est proposé de modifier le RI d'organisation du personnel municipal pour prendre en compte l'ajout d'une durée de travail hebdomadaire de 39h par semaine donnant droit à 23 jours de RTT. Cette nouvelle modalité de travail viendrait s'ajouter aux cycles déjà existants, et pourrait être mise en œuvre en fonction des nécessités de service, après validation des responsables de service et directeurs. Pour mémoire, les cycles de travail existants sont les suivants : 35h, 35h30, 36h, 36h30, 37h, 37h30. Le projet de modification du règlement intérieur a été soumis, pour avis, au Comité Social Territorial lors de sa séance du 14 octobre 2025, qui a émis un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025

Il est proposé de valider le tableau des emplois ci-dessous pour prendre en compte :

- la stagiairisation de plusieurs agents,
- un besoin en recrutement au service sports/manifestations,
- la suppression de postes permanents.

CM-20251113-7

Voté à l'unanimité.

Cession parcelle cadastrée Section DN n ° 280 Les Charles Nord aux Consorts PERALEZ

La présente délibération vise à annuler et remplacer la délibération 2025/054 en date du 23 septembre 2025. La précédente délibération faisait référence, suite à une faute de frappe, à la parcelle 80 au lieu de la parcelle 280.

Voté à l'unanimité.

Mandat spécial – Congrès des Maires

Il est proposé de donner mandat spécial pour permettre la prise en charge des frais occasionnés par et pour Lucien Coindeau et Laure Mura pour se rendre au congrès des Maires de novembre 2025.

Par souci de cohérence sur ce type de délibération, notre groupe a voté contre et j'ai (Jayce Piel) pris la parole pour expliquer pourquoi :

> *Monsieur le Maire, chers collègues,*
>
> *Si nous ne remettons nullement en cause le fait que notre commune soit représentée à cet événement, la délibération présentée nous pose problème pour les mêmes raisons que celles exposées depuis le début du mandat.*
>
> *Nous notons cependant que cette délibération s'appuie bien cette fois-ci sur l'article L 2123-18 du CGCT et non sur l'article L 2123-18-1 du CGCT, comme nous l'avions fait remarquer lors de la précédente séance, visiblement de manière juste, concernant le traditionnel déplacement à l'assemblée générale de l'association Ville et métiers d'art.*
>
> *Pour nous, vous le savez, les indemnités de fonction doivent permettre de faire face à ce genre de frais.*
>
> *Enfin, ici aussi, nous souhaiterions qu'une synthèse écrite nous soit transmise à l'issue de la mission et que le principe d'un tel retour à l'ensemble des membres du conseil soit inscrit dans la présente délibération.*
>
> *Je profite d'ailleurs de cette intervention pour indiquer que nous n'avons pas encore reçu de synthèse à la suite du déplacement à Chartres les 16 et 17 octobre derniers…*

> *C’est pourquoi, compte tenu de ces différents éléments, notre groupe ne peut valider cette délibération et votera contre.*

La demande d’un rapport écrit a été ajoutée à la délibération.

Quelques rappels du rédacteur :

Montant des indemnités de fonctions dont disposent les adjoints au maire : 1235 euros brut par mois ;

Montant des indemnités de fonctions dont disposent les conseillers délégués : 560 euros brut par mois ;

Montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement relativement faible en comparaison.

Voté à la majorité, les 5 membres d’Énergie Citoyenne votant contre.

Fourniture et tarif de repas pour la commune de Saillat-sur-Vienne

En raison d’un problème de personnel municipal consécutif à un arrêt maladie, la commune de Saillat-sur-Vienne sollicite la commune de Saint-Junien afin de lui venir en aide, de manière ponctuelle, pour assurer la production des repas destinés aux enfants et aux adultes de l’école de Saillat-sur-Vienne (71 repas). Cette demande est formulée pour la période allant de novembre jusqu’au 19 décembre 2025 inclus.

Il est proposé de fixer le prix unitaire des repas à 5,25 euros HT, conformément au tarif actuellement appliqué à la commune de Brigueuil dans le cadre du marché en cours.

Voté à l’unanimité.

Service culturel – Révision des règlements intérieurs

Afin d’harmoniser les textes avec les pratiques, d’actualiser les textes, de simplifier les termes et de responsabiliser les usages plus que punir les mésusages, le service municipal d’action culturelle soumet une révision des conditions générales suivantes :

- Médiathèque : l’arrêté actuellement en vigueur portant règlement intérieur date du 4 janvier 2022
- Espaces numériques et Wi-Fi public de la médiathèque : l’arrêté actuellement en vigueur portant charte de l’utilisateur des espaces numériques de la médiathèque et des maisons de quartier de Saint-Junien date du 21 décembre 2017
- Espaces culturels : l’arrêté actuellement en vigueur portant règlement intérieur date du 13 septembre 2017

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-8

Voté à l’unanimité.

Subventions versées aux associations

Il est proposé de se prononcer sur le reliquat de la provision prévue pour les demandes en cours d’année, soit un montant total de 4 235 €.

Ecoles, Collèges, Lycées, Université, Jeunesse		MONTANTS SUPPLEMENTAIRES SUBVENTIONS 2025
10	Association sportive collège Louise Michel	500
16	Association Zoé Ecole Joliot Curie	450
	CULTURE	
221	Foutez nous la paix	1 500
	SPORTS	
71	ASSJ Tennis de table	750
	SOLIDARITE - ENTRAIDE- SANTE	
109	Restaurant du Coeur	250
	ECONOMIE-AMENAGEMENT	
230	Angoulim	485
	ANCIENS COMBATTANTS	
171	F.N.A.C.A	300
	TOTAL GENERAL	4 235
	SOLDE	0

Voté à l’unanimité des votants, Éliane Croci ne participant pas au vote puisqu’elle fait partie du bureau d’Angoulim.

Convention de partenariat 2025 – Fédération de Pêche

Afin d’améliorer la coordination entre les gardes-pêche et la police municipale de Saint-Junien, il est proposé d’établir une convention avec la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette convention fixe les modalités de mise en œuvre d’actions conjointes de sensibilisation, de contrôle et de formation, liées à la police de la pêche en eau douce sur les territoires de la commune.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-9

Voté à l’unanimité.

Vente de ferraille à cisailler

Il est proposé de valider la vente de ferraille sans utilité pour la collectivité pour un montant de 182,40 €.

Voté à l’unanimité.

Remerciements

- **La Libre Pensée** remercie la municipalité pour le prêt de la salle Amédée Burbaud.
- **Le Lions Clubs** remercie la municipalité pour le prêt et la mise à disposition du matériel lors de la journée « Dépistage du Diabète ».
- **Les amis des fleurs** remercie la municipalité pour l’aide apportée lors de la 9e fête des plantes.
- **Orchestre Municipal d’Harmonie** remercie la municipalité d’avoir répondu favorablement à leur demande d’accepter de donner le nom de Jean Jeudi au Kiosque de la place Lacôte.
- **ASSJ Athlétisme** remercie la municipalité pour l’aide apportée pour la 25e édition de « courir à Saint-Junien ».
- **Association LimouZi’K Band** remercie la municipalité pour l’attribution d’une subvention.
- **UNA Ouest 87** remercie la municipalité pour l’attribution d’une subvention.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l’ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions – CM du 13.11.2025

L’ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 19:26.

- Conseil Municipal du 25 juin 2026
- Conseil Municipal du 2 juin 2026
- Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026
- Conseil Municipal du 21 mars 2026
- Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026

Archives

Archives Sélectionner un mois

Méta

- Connexion
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- Site de WordPress-FR

Rechercher